

Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 Février 2007

L'an deux mil sept, le huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 31 janvier 2007

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : Anne BLONDEAU (procuration à Alain MONNOT), Marie-Louise CHRISTOPHEL (procuration à Jean-Louis CHOQUET),

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 11 janvier 2007.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2007 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Participation 2007 à l'entretien de la Via Ferrata (de la Cascade de l'Oule)

Le Maire rappelle que comme chaque année, la commune doit se prononcer sur la contribution qu'elle apportera à la commune de Crolles pour l'entretien de la Via Ferrata. Il rappelle que la participation 2006 était de 3 800€

Compte tenu de l'augmentation annuelle du contrat d'entretien, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 3 930€ soit environ 25% du montant de la prestation de 15 727,40 €TTC, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 3 930,00€ à l'entretien de la Via Ferrata 2007.

Ø Acquisition succession MOLLARET/NEYROUD

Monsieur le Maire rappelle les débats des 2 dernières séances. Il expose que la pose des bâches de protection a été réalisée conformément à l'arrêté de péril.

Il rappelle par ailleurs l'estimation faite par les domaines et expose que les propriétaires indivis sont intéressés par la proposition de la commune.

Toutefois, M. BONALDI, ayant en charge la réalisation d'un lotissement sur St Hilaire, serait lui aussi intéressé par l'achat de la parcelle bâtie. Une rencontre est planifiée pour mardi 13 février prochain afin de discuter avec lui de son projet qui semble s'orienter sur la rénovation du site. Si les négociations aboutissent avec cette personne, tout en garantissant la préservation des bâtiments existants et leur remise en état, cela permettrait à la commune de se porter acquéreur des seules parcelles agricoles.

Compte tenu des débats précédents et quelques soit l'issue de ladite entrevue, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ce porter acquéreur de la succession au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à se porter acquéreur de l'ensemble de la succession MOLLARET/NEYROUD, à savoir une parcelle bâtie n°AD50 de 1 325m², et des parcelles de terrains agricoles, soit plus de 7,3 hectares au total (voir matrice cadastrale jointe à la présente), pour un montant total de 187 000 € correspondant à l'estimation des domaines. Monsieur le Maire est toutefois autorisé à négocier le prix d'achat si cela s'avérait nécessaire, dans la limite de l'estimation des domaines+30%. Il est mandaté pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et au règlement des frais annexes.

Ø Ligne de crédit pour la régie des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la saison d'hiver plus que médiocre, la régie rencontre quelques difficultés de trésorerie. Afin de limiter les frais bancaires et compte tenu de la trésorerie actuelle de la commune, il propose que, conformément à l'article R2221-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune concède une ligne de trésorerie à la Régie des Remontées Mécaniques. Celle-ci serait de 100 000 € à un taux d'intérêt de 0%, et ce jusqu'au 31 décembre 2007.

Les décaissements se feront par tranche de 10 000€ minimum. De même pour les remboursements. Les décaissements se feront au fil des besoins et les recettes de la saison d'été du Funiculaire permettront à la régie de rembourser au fur et à mesure l'avance de trésorerie concédée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter que la commune concède une ouverture de crédit de 100 000€ à la Régie des Remontées mécaniques à 0% d'intérêt, jusqu'au 31 décembre 2007 et dont les décaissements et remboursements minimum s'effectueront par tranche de 10 000 €

Ø Travaux en forêt communale – Destination des coupes 2007

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF (Office National des Forêts) concernant les coupes à asséoir en 2007 dans les forêts relevant du Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Ü de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2007 au martelage des coupes désignées ci-après

Ü de préciser leur destination à savoir la vente

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Vente sur pied	Destination vente
Coupes réglées	2 partie	Oui	Automne
Coupes réglées	11	Oui	Automne

Ø Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2007

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation (d'environ 1.6%) des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement.

Monsieur DUMONT demande si, compte tenu des nombreuses réparations de fuites sur le réseau réalisées par les services techniques et de la baisse des consommations des particuliers, les tarifs ne devraient pas être maintenus à l'identique.

Monsieur le Maire et Monsieur CHOQUET exposent que la préoccupation du devenir du réseau privé d'eau et d'assainissement des Établissements a toujours incité à la prudence. De plus compte tenu des départs annoncés de ces derniers, des travaux seront sûrement obligatoires. Il est donc, à leur sens, plus normal d'augmenter régulièrement les tarifs de manière modérée (environ le taux d'inflation), que de les laisser stagner jusqu'au jour où une forte augmentation s'avèrera nécessaire.

Toutefois, le Maire expose qu'il demandera sans doute au conseil de ne pas augmenter les impôts locaux cette année.

	Tarifs 2006	Propositions 1/7/2007
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	43.00 €TTC	43.50 €TTC
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	84.00 €TTC	85.00 €TTC
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	244.00 €TTC	248.00 €TTC
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	414.00 €TTC	420.00 €TTC
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	651.00 €TTC	661.00 €TTC
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	894.00 €TTC	908.00 €TTC
Pour les nouvelles constructions		
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau	350.00 €TTC	355.00 €TTC
Au réseau d'assainissement (non soumis à TVA)	970.00 €HT	985.00 €HT
Changement d'abonnés		
Frais de fermeture de branchement	21.50 €TTC	22.00 €TTC
Frais de réouverture de branchement	21.50 €TTC	22.00 €TTC
Taux horaire d'intervention	16.00 €TTC	17.00 €TTC

	Tarifs 2006 en HT	Propositions au 1/7/2007 en HT
m ³ d'eau	0.9700 €	0.9855 €
m ³ redevance assainissement	0.9300 €	0.9450 €
m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.0367 €	0.0367 €
m ³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.2300 €	0.2600 € au 1^{er} janvier 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2007.

Ø Tarifs camping saison 2007

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation d'environ 2% des tarifs des prestations liées à l'activité du camping municipal.

	Tarifs 2006 par jour	Propositions 2007 par jour
Adulte	2.75 €	2.80 €
Enfant (de 4 à 12 ans)	1.27 €	1.30 €
Enfant de moins 4 ans	0.00 €	0.00 €
Tente	2.10 €	2.15 €
Caravane ou camping car	2.60 €	2.65 €
Voiture à l'intérieur du camping	1.64 €	1.70 €
Tarif Coupe Icare du 20 au 23/9/07 - tout compris (applicable aux enfants de plus de 4 ans et adultes)	3.00 €	3.50 €
<i>Pour info - Taxe de séjour CCPPR par personne (de plus de 12 ans)</i>	0.20 €	
Branchement électrique		
4 ampères	0.65 €	0.65 €
8 ampères	1.30 €	1.35 €
13 ampères	2.11 €	2.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs 2007 du camping conformément aux propositions présentées ci-dessus.

Ø Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2007

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 1.2% des tarifs des concessions du cimetière.

L'ensemble des conseillers estime que, compte tenu des frais de gestion du cimetière, ce tarif peut souffrir une augmentation plus importante soit :

	Tarifs 2006 prix/m²	Propositions 2007 prix /m²
Concession 30 ans	160.00 €	170.00 €
Concession 15 ans	80.00 €	90.00 €
NB une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2007.

Ø **Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2007**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation de 3 % des tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

	Tarifs 2006 prix/m linéaire	Proposition 2007 prix/ m linéaire
Stationnement et emplacement marché	0.87 €	0.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2007.

Ø **Tarif des photocopies et Fax au 1^{er} mars 2007**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et propose de ne modifier que le tarif association et collectivités cette année :

Objets	Tarifs 2006 À l'unité	Proposition 2007 À l'unité	Compléments
Photocopies facturées aux associations et collectivités	0.049 €	0.05 €	Les 20 premières copies sont gratuites
Photocopies pour les particuliers	0.18 €	0.18 €	
Fax	0.50€ de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2007.

Ø Préparation Budget Communal 2007

Le Maire fait une présentation du résultat 2006 et des prévisions 2007 en fonctionnement et en investissements.

Une seule remarque est faite concernant les dispositifs de ralentissements. Ils devraient être remis en place dès réception des plots complémentaires. Aucune ligne n'est inscrite à l'investissement pour la réalisation en dure de ces dispositifs car, compte tenu des 6 mois de délai de test et des délais administratifs pour la passation des marchés, les travaux ne seraient envisageables qu'au printemps 2008.

Les propositions présentées étant validées, le budget sera ainsi présenté pour le vote lors de la prochaine séance.

III) Travaux et projets

Ø Implantation du panneau d'information "Média Plus"

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un contrat avec la société de communication Média Plus qui met gratuitement à disposition de la commune un panneau d'affichage financé par les publicités des commerçants du village et des environs.

Il est nécessaire de déterminer la place la plus adéquate pour cette implantation.

Il est proposé une implantation le long du muret de pierre sur la droite de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que cette implantation est fonctionnelle, du fait qu'elle soit proche de la Mairie, au centre du village.

Il est à noter par ailleurs, que si, à l'usage, l'emplacement s'avérait inadéquat, le panneau pourrait être déplacé sur un autre site au besoin.

Ø Réalisation d'un plan de la commune

Monsieur le Maire expose qu'il serait bon de pouvoir offrir aux habitants et aux touristes un plan de la commune digne de ce nom. Le devis s'élève à 2.950€ HT pour la conception à laquelle il faut ajouter le prix du tirage, soit environ 1 000€ HT selon les options choisies (nombre de plan pour affichage, nombre d'exemplaire en format réduit pour remise aux administrés, pliage...).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la réalisation et le tirage de plans de la commune est nécessaire et donne pouvoir au Maire pour le choix du prestataire.

IV) Administration Générale

Ø Délégués à la commission "politique sportive" de la CCPPR

Monsieur le Maire expose que la CCPPR a décidé de créer une commission "politique sportive" afin de travailler aux futures orientations de la CCPPR dans ce domaine et au diagnostic des besoins du plateau.

Il précise qu'il a été soulevé l'idée que les membres de la commission associative de l'intercommunalité en face partie, du fait du lien étroit entre la thématique et les associations utilisatrices des structures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose Madame Véronique MENZEL et Monsieur Alain MONNOT comme représentant de la commune de Saint Hilaire à cette commission.

Ø Surveillance à la sortie des écoles

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la Présidente et aux Maires du SISCO, de Saint Hilaire et de Saint Bernard du Touvet par le Directeur de l'école élémentaire.

L'objet de celui-ci étant la demande d'une surveillance des enfants lors de la sortie des classes à 11h40 et 16h30, pendant 15 minutes, sur la zone de stationnement des bus.

Monsieur le Maire expose qu'il s'est entretenu de la question avec la Présidente du SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire).

En ce qui le concerne, il est plus inquiet de la sécurité dans les écoles dans lesquelles on peut entrer un peu trop facilement, soit dans les bâtiments, soit dans la cour.

La question ne doit pas pour autant être éludée car c'est une réflexion globale qui est nécessaire en concertation avec les différents acteurs. La mise en place notamment des aménagements de sécurité de voirie prévus au budget devrait d'ailleurs permettre d'alimenter cette réflexion.

V) Questions diverses

Ø SICIOMG – ramassage des encombrants

Le calendrier du ramassage des encombrants annoncé par le SICIOMG ne comportant que 4 dates et commençant en juin, n'est pas satisfaisant. Il semble que la question n'ait pas été évoquée en comité syndical.

La question est à l'ordre du jour de la prochaine CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches), où il sera demandé à l'ensemble des délégués du plateau de protester devant ce calendrier insuffisant lors du prochain comité syndical.

Ø **Établissements de soins**

Une réunion est prévue avec les services de l'État le vendredi 23 février 2007 à 14h00 pour réfléchir notamment au devenir des bâtiments.

Le Maire rappelle qu'il sollicitera les services de l'État pour une aide à l'évaluation des possibilités de reclassement de cette zone du POS réservée actuellement aux bâtiments hospitaliers et qui devra faire l'objet d'une modification (voir du lancement de la procédure de passage en PLU si cela s'avère nécessaire).

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 15 mars 2007 à 20h30.***

La séance est levée à 22h45.